

INTERNATIONAL

etranger.union@sonapresse.com

Brèves

AFRIQUE DU SUD/DES-MOND TUTU

Le prix Nobel de la paix sud-africain Desmond Tutu, âgé de 88 ans, a été hospitalisé au Cap (sud-ouest) pour "une infection tenace", a annoncé son épouse Leah. L'ancien archevêque anglican a été "hospitalisé à plusieurs reprises au cours des dernières années pour être soigné pour des symptômes similaires", a ajouté Leah Tutu dans un très bref communiqué. Desmond Tutu souffre d'un cancer de la prostate depuis de nombreuses années.

ALGÉRIE/CORRUPTION

Sans précédent, le procès pour corruption de deux anciens Premiers ministres algériens, jugés aux côtés d'autres ex-hauts dirigeants politiques et de grands patrons du secteur automobile, s'est rouvert à Alger, en l'absence des avocats qui ont décidé de le boycotter.

KENYA/INTEMPÉRIES

Deux mois de pluies incessantes et qui ne sont pas terminées ont provoqué en Afrique de l'Est (Kenya, Somalie, Burundi, Tanzanie, Soudan du Sud, Ouganda, Djibouti et Ethiopie) des inondations et coulées de boue ayant submergé villages, maisons et champs, et causé au moins 265 morts, selon un bilan établi jeudi par l'AFP.

FRANCE/MANIFESTATIONS

La France a vécu jeudi une journée de grève et de manifestations massives contre la réforme des retraites, un projet emblématique du quinquennat Macron qui a mis le pays au ralenti et fait descendre plusieurs centaines de milliers de personnes dans les rues, de fortes perturbations étaient attendues hier.

USA/PROCÉDURE DE DESTITUTION

La chef des démocrates au Congrès, Nancy Pelosi, a donné un coup d'accélérateur à la procédure de destitution contre Donald Trump, en demandant que soit rédigé l'acte d'accusation contre le président américain, coupable selon elle d'"abus de pouvoir".

Malawi : contentieux enfin vidé

Jonas OSSOMBEY
Libreville/Gabon

L'UN des plus longs contentieux électoraux au monde a fini par connaître son épilogue hier. Depuis cinq mois, le Malawi était plongé dans un débat post-électoral sans fin. Du moins jusqu'à hier.

Ainsi, la Cour constitutionnelle de ce pays d'Afrique australe a bouclé le procès du contentieux né de la réélection contestée du président Peter Mutharika en mai dernier. Sitôt les audiences conclues, la plus haute instance judiciaire du pays disposera de 45 jours pour confirmer ou annuler les résultats du scrutin, jugé frauduleux par l'opposition.

Pendant des semaines, de nombreux électeurs se sont passionnés pour les témoignages qui se sont succédé à la barre de la Cour constitutionnelle, diffusés pour la première fois en direct et en intégralité par les radios privées du pays. "J'en retiens que les Malawites ne sont désormais plus des participants passifs au processus électoral", a résumé Gospel Kazako, le patron de la Zodiak Broadcasting Station.

À noter que c'est le chef du Parti du Congrès du Malawi (MCP), principale formation politique de l'opposition, Lazarus Chakwera, qui est à l'origine des contestations contenues dans un dossier de recours introduit auprès de la haute juridiction du pays. Il avait franchi le Rubicon en mai dernier en rejetant le décompte de la Commission électorale nationale (MEC), qui l'a classé deuxième avec 35,41 % des suffrages, soit 159 000 voix de moins que le sortant Peter Mutharika (38,57 %). Soutenu par un autre parti hostile au régime, le Mouvement uni pour la transformation (UTM), M. Chakwera accuse depuis le pouvoir d'avoir manipulé les résultats et bourré les urnes.

De son côté, le camp du vain-

queur a toujours nié farouchement toute fraude, mais l'opposition a maintenu la pression en multipliant les manifestations de protestation dans tout le pays, souvent émaillées de violents incidents avec la police. C'est donc dans ce climat explosif que de nombreux témoins ont défilé à la barre de la Cour constitutionnelle pour documenter les accusations de tricherie.

Il y a un mois, un expert en informatique qui a travaillé pour un parti d'opposition pendant le scrutin, Daud Suleman, est ainsi venu expliquer comment des données essentielles avaient été supprimées lors de l'enregistrement des résultats. Son audition, diffusée en direct comme toutes les autres, a suscité un intérêt aussi vif qu'inédit dans la population.



L'opposant Lazarus Chakwera, à l'origine du contentieux.

Photo: DR

Une procédure inédite !



Le Président du Malawi, Peter Mutharika

Jonas OSSOMBEY
Libreville/Gabon

DEPUIS son indépendance en 1964, le Malawi n'a jamais connu une durée aussi interminable : cinq mois pour vider le contentieux électoral issu des élections présidentielles de mai dernier. Pour beaucoup d'observateurs, c'était trop !

En effet, déclaré vainqueur par la Cour constitutionnelle, le candidat du pouvoir, président sortant, Peter Mutharika, a vu sa victoire contestée par son principal opposant, Lazarus Chakwera, qui avait introduit un recours en annulation. Soutenu en cela, par d'autres opposants.

Il faut dire que la pression de la rue, avec des manifestations chaque semaine depuis le mois

de mai a plongé le pays tout entier dans une crise politique sans précédent. La Cour constitutionnelle, dirigée par un proche du régime a été contrainte d'aller au bout de la procédure tant les manifestations n'ont pas désempli et l'opposition n'a pas voulu lâcher prise.

Toutefois, le pays d'Hastings Kamuzu Banda, le père de l'indépendance, n'est pas à sa première crise politique. Ce fut notamment le cas, en 2014. En mai de cette année-là, la présidente d'alors, Joyce Banda, annule l'élection présidentielle qui s'est tenue le 20 mai, et à laquelle elle était candidate contre Peter Mutharika. Invoquant des irrégularités dont son adversaire serait responsable, la Constitution lui permet d'user de ce pouvoir. Après un nouveau scrutin, le 31 mai, elle est battue et accepte sa défaite. Ce qui n'enlève en rien, le caractère inédit de la procédure post-électorale bouclée hier ayant fait craindre le pire pour ce petit pays.

Photo: DR